



CANADIAN WILDLIFE FEDERATION
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE

États financiers

Pour l'exercice terminé le 28 février 2009

Fédération canadienne de la faune
États financiers
Pour l'exercice terminé le 28 février 2009

Table des matières

Rapport des vérificateurs	1
États financiers	
Bilan	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des résultats d'exploitation	4
État des flux de trésorerie	5
Sommaire des principales conventions comptables	6
Notes afférentes aux états financiers	11
Annexe des dépenses	18

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fédération canadienne de la faune

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération canadienne de la faune au 28 février 2009 ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fédération au 28 février 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que la Loi sur les corporations du Canada l'exige, nous rapportons que, à notre avis, ces principes comptables ont été appliqués selon une méthode comparable avec celle de l'année précédente.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptable autorisés

le 15 mai 2009

Fédération canadienne de la faune

Bilan

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février **2009** **2008**

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

Actif

Actif à court terme

Encaisse et placements à court terme (note 1)	9 466 \$	9 320 \$
Débiteurs	132	170
Dépenses payées d'avance	417	470
	10 015	9 960
Placement affecté (note 2)	200	200
Immobilisations (note 3)	2 133	2 192
Frais d'acquisition reportés des donateurs (note 4)	906	810
	13 254 \$	13 162 \$

Passif et actifs nets

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 007 \$	1 470 \$
Obligations découlant des cotisations annuelles échéant au cours du prochain exercice	422	403
	2 429	1 873
Obligations découlant des cotisations annuelles	140	112
	2 569	1 985

Actifs nets (note 6)

Investis en immobilisations	2 133	2 192
Investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs	906	810
Affectés pour fin de dotation (note 2)	200	200
Réserves affectées à l'interne		
Remplacement d'immobilisations	250	250
Fonds de roulements	2 960	3 306
Programmes	3 079	3 638
Contingent des versements obligatoires	1 018	689
Profits (pertes) nets sur placement non réalisés (note 1)	139	92
	10 685	11 177
	13 254 \$	13 162 \$

Pour le conseil:

Patrick Doyle _____

Lloyd Lintott _____

Président

Trésorier

Fédération canadienne de la faune État de l'évolution de l'actif net

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février

2009

2008

(Montants comparatifs pour l'exercice terminé le 29 février 2008)

	<u>Réserves internes affectées pour</u>								Non affectés	Total	Total
	Investis en Immobilisations	Investis dans les frais d'acquisition reportés des donateurs	Affectés pour fin de dotation	Remplacement des Immobilisations	Fonds de roulement	Programmes	Contingent des versements obligatoires	Profits (pertes) nets sur placement non réalisés (note 1)			
Solde, au début de l'exercice	2 192 \$	810 \$	200 \$	250 \$	3 306 \$	3 638 \$	689 \$	92 \$	-	11 177 \$	10 343 \$
Excédent (déficience) des recettes sur les dépenses de l'exercice	(155)	(1 212)	-	-	-	-	-	47	828	(492)	834
Investissement en immobilisations	113	-	-	-	-	-	-	-	(113)	-	-
Produits résultant de l'aliénation d'immobilisations	(17)	-	-	-	-	-	-	-	17	-	-
Placements dans les frais d'acquisition des donateurs	-	1 308	-	-	-	-	-	-	(1 308)	-	-
Virements internes	-	-	-	-	(346)	(559)	329	-	576	-	-
Solde, à la fin de l'exercice	2 133 \$	906 \$	200 \$	250 \$	2 960 \$	3 079 \$	1 018 \$	139 \$	-	10 685 \$	11 177 \$

Fédération canadienne de la faune

État des résultats d'exploitation

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février **2009** **2008**

(Montants comparatifs pour l'exercice terminé le 29 février 2008)

Recettes

Cotisations annuelles	619 \$	686 \$
Dons	13 364	11 887
Legs	1 931	948
Royautés et commissions	27	36
Revenu provenant du programme d'éducation (note 2)	308	340
Revenu de placements (note 1)	294	418
Autres	117	58
	16 660	14 373

Dépenses (annexe)

Programmes de préservation de la faune		
Programmes d'éducation	9 306	7 565
Cotisations annuelles - publications	564	680
Autres programmes	1 013	821
Services de soutien		
Levée de fonds	4 910	3 379
Administration et frais généraux	1 350	1 094
Cotisations annuelles - publications	9	-
	17 152	13 539

**Excédent (déficience) des recettes
sur les dépenses pour l'exercice**

(492) \$ 834 \$

Fédération canadienne de la faune

État des flux de trésorerie

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février **2009** **2008**

(Montants comparatifs pour l'exercice terminé le 29 février 2008)

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Excédent (déficiency) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(492) \$	834 \$
Adjustements pour		
Gain sur cession d'immobilisations	(13)	-
Amortissement des immobilisations	168	171
Amortissement des frais d'acquisition des donateurs	1 212	899
Profits nets sur placement non réalisés (note 1)	(47)	(92)
	828	1 812
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	675	83
	1 503	1 895

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Produits résultant de l'aliénation d'immobilisations	17	-
Paiements pour l'acquisition d'immobilisations	(113)	(150)
Frais d'acquisitions capitalisés des donateurs	(1 308)	(1 231)
	(1 404)	(1 381)

Profits nets sur placement non réalisés (note 1)	47	92
--	----	----

Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	146	606
---	-----	-----

Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	9 320	8 714
---	-------	-------

Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	9 466 \$	9 320 \$
--	-----------------	-----------------

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2009

- Nature de l'exploitation** La Fédération est incorporée sans capital-actions sous la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada et vise à promouvoir la qualité et l'entretien de la faune canadienne et de l'environnement. La Fédération est constituée comme organisme de charité, elle est donc exonérée d'impôt et peut émettre des reçus officiels aux fins d'impôts à ses donateurs. Cette organisation opère grâce aux cotisations et dons reçus de ses divers membres et donateurs. La Fédération publie et distribue à ses membres des revues qui touchent différents aspects reliés à la faune, ce qui constitue la majeure partie de son programme d'éducation. La Fédération publie aussi d'autres informations éducatives et vend de la documentation relié à la nature visant à informer les gens au sujet de la préservation de la faune.
- De plus, la Fédération entreprend aussi des projets de recherche spécifiques au sujet de la préservation de la faune. Elle représente aussi les intérêts des Canadiens qui se soucient de la faune et de l'environnement.
- Utilisation d'estimations** La préparation d'états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, requiert l'utilisation d'estimations et de suppositions qui affectent la présentation des actifs et passifs en date de fin d'exercice ainsi que des recettes et dépenses de la période terminée à cette date. Les résultats de l'exercice pourraient s'avérer différents des estimations et suppositions des dirigeants à mesure que des informations additionnelles seront obtenues. Ces estimations et suppositions sont révisées de façon périodique et si des ajustements sont nécessaires, ils sont enregistrés à l'exercice dans lequel ils sont connus.
- Instruments financiers** Les normes comptables sur les instruments financiers requièrent que tous les actifs financiers et les passifs financiers soit catégorisés selon leurs caractéristiques, l'intention des cadres ou le choix de la catégorie dans certains cas. Les actifs financiers doivent être catégorisés comme actif détenu à des fins de transactions, placement détenu jusqu'à leur échéance, actif disponible à la vente ou prêt et créance. Les passifs financiers doivent être catégorisés comme passif détenu à des fins de transactions ou autre passif. Lorsque comptabilisés initialement, les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Durant les exercices ultérieurs, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transactions ainsi que les actifs financiers disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant de la variation de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier détenu à des fins de transactions seront comptabilisés aux résultats d'exploitations lorsqu'ils auront lieu et seront séparés par la Fédération comme composante des résultats d'exploitation et de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, ou comme composante des contributions reportées si la variation de la juste valeur

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2009

Instruments financiers (suite)

d'un actif financier détenu à des fins de transactions est affectée. Les variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées comme augmentation ou diminution directe de l'actif net jusqu'à ce qu'elles soient réalisées ou qu'il y ait une diminution en valeur autre que temporaire, qui alors serait comptabilisées aux résultats d'exploitation.

Les items classés dans les catégories suivantes seront comptabilisés au coût amorti et les gains ou pertes sont comptabilisés aux résultats d'exploitation lorsque réalisés ou qu'il y ait eu une diminution de valeur autre que temporaire. Ces catégories comprennent les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers de la Fédération sont composés de l'encaisse et placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer ainsi qu'une ligne de crédit.

L'encaisse et les placements à court terme sont catégorisés comme étant détenus à des fins de transactions et sont comptabilisés à leur juste valeur basée sur les valeurs de la bourse tel que fournis par les courtiers de placement de la Fédération.

Les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et la ligne de crédit sont comptabilisés au coût amorti, qui, à moins d'avis contraire, se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

À moins d'avis contraire, selon l'avis de la direction, la Fédération n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change, ni à un risque de crédit important qui proviendraient des instruments financiers.

Gestion des risques financiers

La Fédération gère son portefeuille de placements selon les montants de ses actifs nets affectés à la réserve de fonds de roulement et à la réserve de programmes. La somme de ces réserves forme le "point de référence". Les placements typiques basés sur ce "point de référence" sont tel qui suit:

- Les réserves d'encaisse sous le "point de référence" sont investies dans des placements à court terme. Cette approche permet de maximiser les revenus d'intérêts en gardant une liquidité des actifs. Une combinaison de fonds monétaire et de placements à revenus fixe serait utilisée dans ce genre de situation.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2009

Gestion des risques financiers (suite)

- Les réserves d'encaisse au dessus du "point de référence" sont investies dans les placements à plus long terme. Ces placements sont évalués en tenant compte du risque auquel les ressources de la Fédération sont exposées et le rendement attendus. En tout temps, la Fédération investit et gère ces placements tel que ferait un investisseur prudent. Une combinaison de fonds de revenu et de fonds équilibré conservateur serait utilisé dans ce genre de situation.

La Fédération n'est pas impliquée dans des activités de couvertures et ne possède ou n'utilise aucun instrument dérivé pour transiger.

Constatation des produits

La Fédération utilise la méthode des reports pour comptabiliser les contributions. Les contributions affectées, incluant les contributions gouvernementales, sont constatées à titre de recettes de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les contributions non affectées, incluant les dons, les legs, les royautés et les commissions sont constatés à titre de recettes lorsque ces montants ont été reçus ou sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées initialement comme obligations découlant des cotisations annuelles au bilan et les recettes qui en dérivent sont comptabilisées durant la période de souscription au magazine en question.

Les variations de juste valeur sur les placements sont comptabilisées comme revenu de placement et constatées comme revenu à l'état des résultats d'exploitation ou comme une composante des contributions reportées si le revenu de placement est affecté.

Les revenus de placement affecté sont constatés à titre de recettes dans l'exercice auquel les dépenses qui y sont reliées sont engendrées. Les revenus de placement non-affecté sont constatés lorsqu'ils sont réalisés.

Devise étrangère

La conversion en dollars canadiens des transactions qui ont eu lieu au cours de l'année en dollars américains, se fait au taux de change effectif à la date de la transaction. La conversion en dollars canadiens des actifs monétaires en dollars américains se fait au taux de change effectif en fin d'exercice. Tous gains ou pertes qui résultent de cette conversion sont inclus dans la détermination de l'excédent (défiance) des recettes sur les dépenses pour l'année.

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2009

Services reçus gratuitement

Les membres de la direction offrent leurs services gratuitement à la Fédération. Ces services non pas été reflétés aux états financiers en raison de la difficulté de déterminer leur juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations reçus par voie de don sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de la contribution, lorsqu'elle peut être raisonnablement déterminée. L'amortissement est imputée selon la durée de vie estimative des actifs aux taux suivants:

Bâtiment et améliorations	40 ans, amortissement linéaire
Équipement informatique et de bureau	5 ans, amortissement linéaire
Mobilier de bureau	10 ans, amortissement linéaire
Véhicule	5 ans, amortissement linéaire

Frais d'acquisition des donateurs

Ces frais sont amortis sur une période de trois ans basé sur la méthode de l'amortissement proportionnelle à l'ordre inversé des années, ce qui représente les bénéfices futurs attendus.

Changement ultérieur des conventions comptables

Dans le cas des organismes à but non lucratif, l'ICCA a modifié certains des principes comptables généralement reconnus au Canada, dans son manuel au chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif. Ces modifications ont trait aux normes régissant la présentation et les déclarations et elles n'auront donc aucun effet sur la situation financière nette de la Fédération, ni sur les résultats de ses activités. En outre, l'ICCA a établi une nouvelle norme dans son manuel, au chapitre 4470, Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - Information à fournir.

Les modifications peuvent avoir des répercussions sur ce qui suit :

- la présentation du bilan et de l'état de l'évolution de l'actif net de sorte que l'obligation de séparer l'actif net investi en immobilisation comme composante indépendante de l'actif net ne sera plus requise mais plutôt peut être présentée comme composante de l'actif net affecté à l'interne lorsque la Fédération en décide ainsi;
- la présentation de l'état des flux de trésoreries de la Fédération de sorte que la Fédération aura l'obligation d'adopter les mêmes normes que les organismes à but lucratif tel que requis au chapitre 1540 du manuel de l'ICCA, État des flux de trésorerie;
- la présentation et comptabilisation des produits et charges selon le montant brut plutôt que selon le montant net, lorsque le Conseil agit pour son propre compte dans une transaction; et
- nouvelles normes de présentation pour les organismes qui choisissent de classer une partie ou la totalité de leurs charges selon la fonction et d'allouer des charges à un certain nombre de fonctions auxquelles les charges s'appliquent. Les principales caractéristiques de ces nouvelles normes de présentation sont :

Fédération canadienne de la faune

Sommaire des principales conventions comptables

Au 28 février 2009

**Changement ultérieur
des conventions
comptables**
(suite)

- un organisme qui affecte ses charges de soutien général à d'autres fonctions doit déclarer les politiques adoptées pour l'affectation des charges parmi les fonctions, la nature des charges qui sont affectées et la base sur laquelle ces affectations ont été effectuées; et
- un organisme doit déclarer les montants de chacune de ses fonctions de soutien général qui sont affectées ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été affectés.

Ces chapitres entrent en vigueur à compter des exercices financiers commençant après le 1^{er} janvier 2009, soit dans le cas de la Fédération, l'exercice qui prend fin le 28 février 2010; toutefois, une adoption plus hâtive est permise.

Les effets de l'adoption de ces modifications sur la présentation des états financiers de la Fédération n'ont pas encore tous été établis. Cependant, certains changements attendus comprennent:

- l'état des flux de trésorerie de la Fédération peut changer en ce qui a trait à la définition des espèces et quasi-espèces. Les espèces et quasi-espèces seront maintenant définies comme étant l'encaisse; les dépôts à terme; et les placements à court terme fortement liquide qui peuvent être convertis en argent comptant déterminable et dont la valeur risque peut varier. Normalement, seulement les placements non participatifs venant à échéance en 90 jours ou moins de leur date d'achat seront considérés comme faisant partie des quasi-espèces. Autrement, ils seront inclus dans les activités d'investissement. De plus, les découverts bancaires seraient inclus dans les quasi-espèces s'ils sont remboursables sur demande et font partie intégrante de la gestion de l'encaisse de l'organisme, alors que le solde bancaire fluctue de façon régulière entre un découvert et un solde positif. Autrement, ils seront inclus dans les activités de financement. A présent, la Fédération définit ses espèces et quasi-espèces comme étant son encaisse et ses placements à court terme puisque les placements peuvent être liquidés rapidement si nécessaire. Par conséquent, certains placements de la Fédération ne qualifiaient plus et seraient catégorisés comme activité d'investissement à l'état des flux de trésorerie de la Fédération; et
- plus d'information à fournir tel que décrit ci-haut en ce qui concerne les dépenses réparties.

Tous changements liés aux normes de présentation et d'information à fournir, s'il a lieu, seront appliqués sur une base rétrospective et, par conséquent, les montants comparatifs peuvent être reclassifiés de la même façon.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

1. Encaisse et placements à court terme

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Encaisse	162 \$	463 \$
Fonds du marché monétaire	3 108	1 191
Titres négociables	6 196	7 666
	<u>9 466 \$</u>	<u>9 320 \$</u>

Les comptes d'encaisse sont détenus par deux institutions financières et portent intérêt. En fin d'exercice, les fonds du marché monétaire portent un taux d'intérêt de 1,62 % (2008 - 4,24 %). Les titres négociables comprennent des bonds du gouvernement canadien, de gouvernements provinciaux ou de corporations ainsi que des titres à revenu fixe ayant un taux d'intérêt effectif pondéré de 2,93 % (2008 - 4,00 %). Les investissements peuvent facilement être liquidés si le besoin surviendrait, et conséquemment, ils sont considérés comme étant quasi-espèces. La valeur comptable des placements représente leur valeur marchande actuelle.

Au courant de l'exercice, les profits et pertes nets non réalisés résultant de l'application des nouvelles normes reliées aux instruments financiers tel que décrit au sommaire des principales conventions comptables totalisaient un gain net non réalisé de 47 000 \$ (2008 - 92 000 \$). Ce gain est comptabilisé comme revenu de placement à l'état des résultats d'exploitation.

La Fédération a accès à une ligne de crédit non utilisée avec la banque au montant de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,75 %.

2. Accord avec Environnement Canada

La Fédération a un accord avec Environnement Canada par lequel les deux organisations contribueront des fonds pour le développement d'une initiative visant la sensibilisation de la faune. Les revenus provenant du programme d'éducation comprennent 150 000 \$ (2008 - 150 000 \$) reçu en conjonction avec cet accord. L'accord prend fin le 31 mars 2009.

En 2004, tel que stipulé dans l'accord, la Fédération a reçu des contributions de 100 000 \$, qui a dû être mis de côté ainsi que 100 000 \$ des fonds de la Fédération. Ces fonds ne peuvent être utilisés que lorsque aucun autre financement sera disponible. Ces placements à court terme affectés sont investis dans des fonds monétaires et portent intérêts au taux de 1,62 % (2008 - 4,24 %). Les intérêts gagnés sur ces placements peuvent être utilisés afin de poursuivre cette initiative.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

3. Immobilisations

	2009			2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrain	168 \$	- \$	168 \$	168 \$	- \$	168 \$
Terrain détenu pour le développement de programmes	250	-	250	250	-	250
Bâtiment et améliorations	1 918	422	1 496	1 917	374	1 543
Équipement informatique	429	306	123	440	309	131
Équipement de bureau	458	415	43	441	395	46
Mobilier de bureau	349	296	53	329	283	46
Véhicule	-	-	-	41	33	8
	3 572 \$	1 439 \$	2 133 \$	3 586 \$	1 394 \$	2 192 \$

La dépense d'amortissement pour l'exercice fut de 168 000 \$ (2008 - 171 000 \$).

Au courant de l'exercice, la Fédération s'est départie de son véhicule. Les produits de la vente totalisait 17 000 \$, ce qui résulta en un gain de 13 000 \$.

Au courant de l'exercice, le coût et l'amortissement cumulé des équipement informatiques désuèts et complètement amorties fut radié des registres de la Fédération au montant de 86 000 \$.

Il y a plusieurs années, un terrain fut remis gratuitement à la Fédération pour laquelle aucune juste valeur n'a pu être raisonnablement déterminée. Aucune valeur n'a donc été incluse ci-haut en ce qui a trait ce terrain reçu gratuitement.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

4. Frais d'acquisition reportés des donateurs

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Coût	3 279 \$	2 636 \$
Moins: amortissement cumulé	<u>2 373</u>	<u>1 826</u>
Valeur comptable nette	<u>906 \$</u>	<u>810 \$</u>

La dépense d'amortissement pour l'exercice fut de 1 212 000 \$ (2008 - 899 000 \$). Chaque année, le coût et l'amortissement cumulé des acquisitions entièrement amorties ont été retirés des livres de la Fédération. En 2009, le montant fut de 665 000 \$.

5. Crédoiteurs et charges à payés

Les crédoiteurs et les charges à payés comprennent 424 000 \$ canadien (2008 - 85 000 \$ canadien) libellés en dollars américains.

6. Information à fournir concernant le capital

La Fédération a adopté les recommandations du chapitre 1535, Informations à fournir sur le capital, du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui fixe les normes relatives aux informations à fournir concernant le capital de la Fédération et la façon dont il est géré.

Le capital de la Fédération comprend ses actifs nets qui en date du 28 février 2009 étaient de 10 685 000 \$ (2008 - 11 177 000 \$). De ce montant, 2 133 000 \$ (2008 - 2 192 000 \$) finance complètement l'investissement de la Fédération dans ses immobilisations et 906 000 \$ (2008 - 810 000 \$) finance complètement l'investissement de la Fédération dans ses frais d'acquisition reportés des donateurs. Tel qu'expliqué à la note 2, 200 000 \$ (2008 - 200 000 \$) du capital de la Fédération est mis de côté pour fin de dotation. En date du 28 février 2009, les réserves internes affectées de la Fédération totalisaient 7 307 000 \$ (2008 - 7 883 000 \$) tel que présentées au bilan de la Fédération et conformément à la convention approuvée par le Comité exécutif de la Fédération. Les objectifs de la Fédération en ce qui a trait à la gestion de son capital affecté à l'interne est de maintenir sa capacité de :

- opérer efficacement;
- rencontrer le contingent des versements tel que déterminé par l'Agence du revenu du Canada;
- fournir des liquidités pour les opportunités de croissance;
- générer des flux trésorerie prévisibles pour les activités d'exploitation;

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

6. Information à fournir concernant le capital (suite)

- avoir des fonds disponibles pour les dépenses cycliques (i.e. dépenses dont l'occurrence n'est pas annuelle);
- avoir des fonds disponibles pour des augmentations inattendues de dépenses ou des diminutions inattendues des recettes; et
- fournir une structure constante et prévisible entourant les cotisations annuelles.

La raison d'être de chaque composante des actifs nets affectés à l'interne de la Fédération est telle qui suit :

- La réserve de remplacement d'immobilisations vise à fournir des fonds disponibles afin de permettre le remplacement d'immobilisations.
- La réserve de fonds de roulements vise à fournir des fonds disponibles en cas de perturbations inattendues dans les activités de levée de fonds.
- La réserve de programmes vise à fournir des fonds disponibles afin de permettre la continuité des programmes de conservation.
- La réserve du contingent des versements obligatoires vise à fournir des fonds disponibles afin d'aider la Fédération à rencontrer le contingent des versements tel que requis par l'Agence du revenu du Canada dans le cadre des dépenses de programmes charitables. Cette réserve ne représente pas le contingent des versements obligatoires de la Fédération, mais plutôt les fonds disponibles afin de rencontrer une partie de cette obligation si jamais le besoin advenait.

Puisque les placements de la Fédération furent catégorisés comme étant détenus à des fins de transactions, toutes variations de la juste valeur sont non affectées et comptabilisées à l'état des résultats lorsqu'elles ont lieu. Cependant, la Fédération sépare la portion non réalisée de la variation de la juste valeur en date du 28 février 2009, soit 139 000 \$ (2008 – 92 000 \$), comme composante distincte de l'actif net en tant que profits (pertes) nets sur placement non réalisés, sauf s'il existe des pertes nettes non réalisées évaluées comme étant autre que temporaire. Cette distinction est faite afin d'assurer que le budget de la Fédération ne soit affecté avant la réalisation des gains ou pertes nets ou que les pertes nettes soient évaluées comme étant autre que temporaire.

La Fédération n'est pas sujette à des restrictions imposées de l'externe sur son capital à l'exception des informations présentées à la note 2 concernant les actifs nets affectés pour fin de dotation.

De plus, tel qu'expliqué à la note 8, la Fédération contrôle la Fondation canadienne de la faune qui n'a pas été consolidée dans ces états financiers. Par conséquent, les actifs nets auxquels fait référence cette note ne comprennent pas les actifs nets de la Fondation.

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

7. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

Le montant des variations des éléments hors caisse du fonds de roulement est composé des variations (entrées ou sorties de fonds des activités d'opérations) des comptes suivants:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Débiteurs	38 \$	(29) \$
Dépenses payées d'avance	53	(159)
Créditeurs et charges à payer	537	231
Obligations découlant des cotisations annuelles		
Court et long terme	47	40
	<u>675 \$</u>	<u>83 \$</u>

8. La Fondation canadienne de la faune

La Fondation canadienne de la faune (Fondation) gère des fonds en fiducie pour qu'ils soient utilisés par la Fédération et par d'autres organisations qui partagent les mêmes objectifs que la Fédération ou la Fondation. D'après les règlements de la Fondation, celle-ci doit payer, transférer, ou assigner à la Fédération, une partie ou la totalité de ses actifs non-affectés, ses recettes, y compris le bénéfice net, à la demande de la Fédération. La Fondation est incorporée sans capital-actions sous la Partie II de la Loi sur les corporations du Canada. La Fondation est inscrite comme oeuvre de charité, elle est donc exonérée d'impôt et peut émettre des reçus officiels aux fins d'impôts à ses donateurs.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec les états financiers de la Fédération. Les états financiers de la Fondation peuvent être obtenus sur demande. Le résumé des actifs, passifs, solde des fonds, recettes et dépenses de cette entité non consolidée pour l'exercice terminé le 28 février est présenté ci-dessous avec les montants comparatifs pour l'exercice terminé le 29 février 2008:

Fédération canadienne de la faune

Notes afférentes aux états financiers

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

8. La Fondation canadienne de la faune (suite)

	2009			2008	
	Fonds général	Fonds affectés	Fonds de dotation	Total	Total
Actif	990 \$	527 \$	223 \$	1 740 \$	2 682 \$
Passif	30 \$	- \$	- \$	30 \$	31 \$
Solde des fonds					
Affectés à l'externe	-	606	223	829	916
Affectés à l'interne	926	-	-	926	850
Opérations	515	-	-	515	667
Profits (pertes) sur placement non réalisés	(481)	(79)	-	(560)	218
	960	527	223	1 710	2 651
	990 \$	527 \$	223 \$	1 740 \$	2 682 \$
Recettes	181 \$	33 \$	15 \$	229 \$	325 \$
Revenues (pertes) de placement	(877)	(127)	-	(1 004)	(254)
Dépenses	(51)	(115)	-	(166)	(105)
Excédent (déficience) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(747)	(209)	15	(941)	(34)
Solde des fonds, au début de l'exercice	1 707	736	208	2 651	2 685
Solde des fonds, à la fin de l'exercice	960 \$	527 \$	223 \$	1 710 \$	2 651 \$

Les fonds affectés de 606 000 \$ (2008 - 708 000 \$) comprennent le fonds canadien de la faune, au montant de 412 000 \$ (2008 - 489 000 \$). Le fonds canadien de la faune fut établi par la Fédération afin de financer divers programmes de conservation.

La réserve générale de la Fondation inclue un solde affecté à l'interne qui représente son capital permanent au montant de 926 000 \$ (2008 - 850 000 \$). L'augmentation du capital permanent a été de 76 000 \$ (2008 - 54 000 \$) suite à des dons commémoratifs et des abonnements à vie reçus de la Fédération canadienne de la faune.

Fédération canadienne de la faune **Notes afférentes aux états financiers**

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Au 28 février 2009

(Montants comparatifs en date du 29 février 2008)

8. La Fondation canadienne de la faune (suite)

Les placements de la Fondations ont été catégorisés comme actifs financiers détenus à des fins de transactions. Toutes variations de la juste valeur fut comptabilisées aux résultats d'exploitation de la Fondation lorsqu'elles furent réalisées. La Fondation a séparé la portion non réalisée des variations de justes valeurs existantes en fin d'exercice comme une composante distincte de l'actif net à moins qu'elles consistent d'une perte nette non-réalisée considéré comme étant autre que temporaire.

Certaines dépenses administratives de la Fondation sont payées par la Fédération. Ces transactions se font dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, ce qui représente le montant réel des dépenses engagées par la Fédération pour le compte de la Fondation. La Fédération fournit aussi des services administratifs et généraux qui n'ont pas été totalement imputés à la Fondation.

Les soldes dus et à recevoir de la Fondation qui résultent des transactions mentionnées ci-haut, portent aucun intérêt et sont remboursables sur demande.

9. Avantages payables au personnel

La Fédération participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite. La dépense de l'exercice reliée au régime est de 88 000 \$ (2008 - 83 000 \$) qui représente la contribution actuelle requise de la Fédération au régime pour l'année.

10. Montants comparatifs

Dans certains cas, les montants de l'année 2008 présentés pour fins de comparaison ont été redressés afin de se conformer à la présentation adoptée des états financiers de l'exercice actuel.

La Fédération canadienne de la faune

Annexe des dépenses

(montants tabulaires présentés en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 28 février 2009

(Montants comparatifs pour l'exercice terminé le 29 février 2008)

	Programmes sur la préservation de la faune			Services de soutien			Total 2009	Total 2008
	Programmes d'éducation	Cotisations/ - Publications	Autres Programmes	Levée de fonds	Administration et frais généraux	Cotisations - Publications		
Impression, publication et distribution	6 447 \$	564 \$	201 \$	2 655 \$	13 \$	9 \$	9 889 \$	8 039 \$
Salaires et charges sociales	2 177	-	435	434	608	-	3 654	3 173
Charges locatives	110	-	28	17	18	-	173	162
Communication et traitement informatique	139	-	35	384	402	-	960	548
Assemblée annuelle, autres assemblées et conférences	283	-	275	-	188	-	746	369
Amortissement des immobilisations	79	-	20	35	34	-	168	171
Amortissement des frais d'acquisition des donateurs	-	-	-	1 212	-	-	1 212	899
Autres	71	-	19	173	87	-	350	178
	9 306 \$	564 \$	1 013 \$	4 910 \$	1 350 \$	9 \$	17 152 \$	13 539 \$